NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Erratum à l'arrêté n° 2019-73/GNC du 8 janvier 2019 relatif au programme annuel des importations pour l'année 2019

Publié au J.O.-N.C n° 9675s du 10 janvier 2019 (pages 386 à 404)

A la page 397, à l'annexe 1, pour les n° TD EX6402.99.00 et EX6404.19.99,

Au lieu de :

« Chaussures »

Lire :

« Chaussures publicitaires »

Le reste sans changement.